

ASSOCIATION PAILLOTE FESTIVAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE | 28 MARS 2019 (18H)

Présences : selon liste

Excusé(e-s) : Frank Annen, Carole Martin, Jean-Claude Rochat, Anne-Claire Givel Fuchs, Sabrina Boillat, Romain Boillat, Sylvia Decollogny, Thierry Graf, Stéphane Python, Barbara Arm, Didier Bovet, Christine Chatenoud

Rédaction du P.V. : Marie Genton

1) Mot de bienvenue du Président

René Müller (RM) remercie les membres qui ont répondu présents suite à la convocation envoyée le 22 février, dans les délais statutaires.

Cependant, l'approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale fait défaut dans l'ordre du jour et sera rajouté au point 3.

2) Signature de la liste de présence

La liste de présence est complétée et signée par les membres présents.

3) Approbation du P-V. de l'Assemblée générale du 5 avril 2018

Avant de procéder au résumé des points évoqués et approuvés lors de la dernière Assemblée générale, Marie Genton (MG) précise que ce document est à disposition des membres sur simple demande.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et ne suscite aucun commentaire.

4) Rapport du Comité (par René Müller)

Le Comité s'est réuni à de nombreuses reprises afin d'assurer le bon fonctionnement de l'Association. Il doit malheureusement déplorer la démission de David Busset, membre du Comité et Président du Comité d'Organisation, ainsi que celle de Claude Chappuis, programmateur.

L'édition 2018 a été un succès total grâce à la combinaison d'une météo et d'une programmation parfaites, mais aussi grâce à une armada de bénévoles qui ont œuvré, certains jours et nuits, à la réussite de cette édition. René Müller les remercie de tout cœur et souhaite les applaudir pour leur dévouement et leur soutien au Paillote Festival.

5) Rapport du trésorier et des comptes 2018

Serge Oetiker présente les comptes de la dernière édition.

2018 présente un solde beaucoup plus important de trésorerie (CHF 68'703.60), dû aux soldes des cartes Cashless non utilisés par les festivaliers et à l'activation du mobilier du Festival qui est utilisé d'une année à l'autre.

Un jour supplémentaire au festival implique une logique augmentation des charges, mais le bouclage permet toutefois de dégager un bénéfice de CHF 16'588.99. Cependant, le montant de la dette envers Marisol et René Müller reste identique à l'exercice précédent.

6) Rapport des vérificateurs de comptes et acceptation de ces derniers

Elodie Dupuis, rapporteuse, et Fanny Bovet, membre, se sont réunies le 26 mars 2019 afin de procéder au contrôle des comptes 2018 par sondage des pièces justificatives.

Elles sont en mesure de confirmer que la comptabilité est conforme à ce qui a été présenté par le Trésorier à l'Assemblée et demandent à cette dernière de donner décharge au Comité et au trésorier pour les comptes 2018 et de les libérer de leur mandat.

L'Assemblée approuve les comptes 2018 et accepte de donner décharge au comité, au trésorier ainsi qu'aux vérificateurs des comptes.

7) Election des nouveaux vérificateurs de comptes

Fanny Bovet devient rapportrice et Elodie Dupuis sera vérificatrice des comptes pour le prochain exercice (1.1.2019 – 31.12.2019).

L'Assemblée les remercie pour leur engagement.

8) Comité de l'Association 2019

Mise à part la démission de David Busset, la composition du Comité de l'Association reste inchangée pour 2019 : selon les statuts, les membres du Comité sont élus pour 2 ans.

Les prochains renouvellements & élections auront lieu lors de l'Assemblée générale de 2020.

René Müller – Président

Jean-François Créteau (Bibi) – Vice-Président

Serge Oetiker - Trésorier

Marie Genton – Secrétaire

Jean-Claude Rochat (JR) – Membre

Blaise Hermann - Membre

9) Comité d'Organisation 2019

Un/e remplaçant/e à David Busset à la Présidence n'a malheureusement pas été trouvé, René Müller assure l'intérim.

Christian Maire restera finalement à la tête du Stubi-Tonnelle-Bar.

Jean-Charles Delannoy (JC) gèrera un bar spécial *Long Drinks*.

L'équipe du Paillote Burger reste toujours à finaliser.

Il reste encore à trouver un responsable pour le ravitaillement des stands, toute proposition est bienvenue et à transmettre à René Müller.

René Müller – Président

Raoul Pérez – Graphiste & Webmaster

Hedi Black – Programmation

Jean-François Doninelli – Sponsors

Lionel Rochat – Sécurité & Dispositif médico-sanitaire

Sylvia Decollogny – Bénévoles

Erick Bouchard – Présentateur & Infrastructures

Fabrice Chevalley – Cashless

Marie Genton – Secrétaire

Et les responsables de stands & secteurs :

Heinz Schneeberger – Restaurant bénévoles & artistes

Pierre Borel – Restaurant bénévoles & artistes

Jacques Schneider – Electricité

Jean-François Créteau (Bibi) – Technique

Claire Martinet – Infrastructure

Alain Goumaz – Dispositif médico-sanitaires

Lionel Rochat – Sécurité

Christian Maire – Stubi-Tonnelle-Bar

Jean-Charles Delannoy (JC) – Jack bar

Annick Rochat – Venoge
Fanny Bovet – VIP
Frank Annen – Co-responsable montage et démontage
Marysol Müller – Déco & Aménagement Backstage
Sandra Bühler – Bar Backstage
Chantal Maire – Caisses
Fabien Marchon - Transports

10) Cotation des membres

Sur validation par l'Assemblée, la cotation annuelle 2019 est maintenue à CHF 50.-.

Par ailleurs, il a été décidé en séance de Comité que quel que soit le statut ou l'activité d'un membre (Président, Secrétaire, responsable d'un secteur, etc.) la cotation serait due, sans exception.

11) Modification des statuts – Article 8

Le Comité souhaite proposer la modification de l'article 8 des statuts mais doit au préalable demander à l'Assemblée de déroger aux statuts : en effet, cette proposition de modification aurait dû être jointe à la convocation comme le prévoit l'article 25 des statuts.

L'Assemblée accepte de déroger aux statuts et de soumettre cette modification au vote à la présente séance.

Texte existant :

Article 8 – exclusion d'un membre actif

L'exclusion d'un membre actif peut être prononcée par le comité à la majorité des trois quarts des membres présents :

- *En cas de violation grave des statuts ou de non soumission aux décisions des organes de l'association ;*
- *En cas de non-paiement des cotisations après rappel par pli recommandé ;*

Si le membre dont l'exclusion est envisagée fait partie du comité, il ne participe pas à la délibération.

Le droit d'être entendu est réservé.

La décision est notifiée par pli recommandé.

Texte proposé à l'Assemblée :

Article 8 – exclusion d'un membre actif

L'exclusion d'un membre actif peut être prononcée par le comité à la majorité des trois quarts des membres présents, en cas de violation grave des statuts ou de non soumission aux décisions des organes de l'association.

*En cas de non-paiement **de la cotation annuelle, après rappel écrit, le membre est exclu d'office.***

Si le membre dont l'exclusion est envisagée fait partie du comité, il ne participe pas à la délibération.

Le droit d'être entendu est réservé.

L'Assemblée accepte à l'unanimité le nouveau texte de l'article 8 des statuts.

12) Propositions individuelles et divers

René Müller informe l'Assemblée que le Comité a rencontré M. Juan-Pablo L'Huillier qui a proposé ses services en tant que responsable de la Communication, des réseaux sociaux et des Relations Publiques. Il s'agirait d'un mandat rémunéré de six mois, à rediscuter après l'édition 2019. Bien que la totalité du montant de ce mandat sera généreusement prise en charge par deux fidèles sponsors du Festival, Bolle

& Cie et le Croco's Café, le Comité souhaite faire preuve de transparence envers les membres de l'Association qui travaillent tous à titre bénévole.

Carole Mast demande le prix pour le branding des cartes Cashless : CHF 1'000.- pour 1'000 cartes.

La séance est levée à 18h50.

Fait à Morges, le 21 avril 2019

Le Président de l'Association



René Müller

La Secrétaire



Marie Genton